

COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2017

Date de convocation :

L'an deux mille dix sept, le 16 Juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUROT Denis, Maire.

Étaient présents : M. DUROT Denis, M. BOST Dominique, Mme DUMONT Mikaëla, Mme TAVERNIER Annie, M. DUMONT Myriam, Mme DELABRE Lucile, Mme GRISEL Brigitte, Mme LOUVEL Christine, M. DESPREZ Jonhny, M. TOMASI Pascal.

Était absente excusée : Mme FORESTIER Charline.

Étaient absents : M. DELAHAYE Ludovic, M. FAUVEL Vincent.

Assistait également à cette réunion :

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

Mme FORESTIER Charline a donné procuration à Mme DELABRE Lucile.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'effectuer une minute de silence en mémoire de
de
M. Jacques LEFEBVRE, 1er adjoint, décédé le 27 avril dernier.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, Mme DELABRE est élue secrétaire.
Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

- Election d'un adjoint
- Rythmes scolaires
- Tarifs de la restauration scolaire
- Tarifs de l'accueil de loisirs
- Remboursement de l'assurance des Sapeurs Pompiers
- Fonds de concours
- Embellissement d'un poste de transformation
- Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine
- Divers
- Droit d'initiative

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant effectuée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. ELECTION D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet suite au décès de M. Jacques LEFEBVRE, 1er adjoint. Il propose alors de maintenir le poste d'adjoint. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire propose alors la candidature de Monsieur BOST au poste de 3ème adjoint, les rangs ayant remonté (Monsieur DELAHAYE prend donc la place de 1^{er} adjoint, Mme DELABRE celle de 2ème adjoint).

Résultats du dépouillement :

POUR : 10 plus une procuration

CONTRE : 0

Monsieur Dominique BOST est donc élu 3ème adjoint à l'UNANIMITE.

Il sera délégué aux travaux et à la voirie.

Monsieur le Maire indique que Monsieur DELAHAYE est absent à la séance mais que ce dernier l'avait entretenu car il souhaitait démissionner si Monsieur BOST était élu. Monsieur le Maire indique qu'il respectera sa décision et qu'il regrette qu'il soit absent ce jour.

Madame LOUVEL ajoute que la population a voté pour une équipe et qu'il est dommageable de se retrouver dans cette situation.

Monsieur BOST remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde mais précise qu'il s'abstient de tout commentaire afin de ne pas mettre d'huile sur le feu.

Monsieur le Maire précise qu'il sera éventuellement possible, lors d'une prochaine réunion, de modifier l'ordre du tableau des adjoints ; même si pour lui les adjoints sont tous sur un même pied d'égalité, « nous sommes une équipe ».

Madame TAVERNIER souligne qu'il est important de montrer à la population que l'équipe reste soudée.

Monsieur le Maire termine en précisant que ce sont les habitants qui sont le plus important.

3. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire indique que le nouveau gouvernement prévoit un retour à la semaine de 4 jours, sans aucune garantie quant au maintien de l'aide au fonctionnement des TAP DE 50 € par enfant octroyée par l'Etat jusqu'à présent. Cependant, aucun texte n'est paru au Journal Officiel pour le moment. Ce point avait été mis à l'ordre du jour en prévision de la parution du décret. Pour modifier le mode de fonctionnement, l'avis du Conseil d'Ecole est obligatoire.

Monsieur le Maire indique toutefois qu'il conviendrait de réfléchir à un autre mode de fonctionnement si l'aide aux TAP venait à être supprimée : libérer le mercredi et passer en accueil de loisirs sur cette journée ?

Madame LOUVEL demande ce qu'en pensent les parents et indique que sur des communes voisines le passage à la semaine de 4 jours se fera. Madame GRISEL la rejoint dans ses propos. Madame DUMONT est favorable à la réalisation d'un accueil de loisirs sur la journée le mercredi.

4. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ESAT, prestataire de service pour la restauration scolaire, qui indique qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarifs pour la prochaine rentrée scolaire. Il indique alors que Mesdames DELABRE et PAPIN ont travaillé sur un remaniement des tarifs de cantine (comparaison des coûts sur 3 mois) et propose une baisse des tarifs, ce que réclament les parents depuis de longs mois. Il rappelle alors les tarifs actuels qui sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants pour les habitants de la commune.

Plusieurs tarifs sont alors proposés. Monsieur le Maire souhaiterait que la baisse des tarifs pour les habitants de la commune soit plus importante que pour les extérieurs.

Le Conseil est favorable, à l'unanimité, à une baisse du prix des repas et valide le tarif ci-après, à compter du 1er juillet : 3,16 € le repas pour les habitants de la commune, 4,50 € le repas pour les extérieurs. Ce changement de tarif représente environ 500 € de charge communale supplémentaire.

Monsieur BOST souligne également que cette décision facilitera la facturation.

Madame DELABRE demande s'il est possible d'obtenir un tarif différencié pour les repas des enfants de maternelle et de primaire car certains parents ont l'impression de payer pour rien. Elle demande également si les enfants peuvent se resservir car certains n'auraient que la moitié de leur portion.

Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner auprès des agents. Il rappelle également que Monsieur DELAHAYE devait prendre contact avec le traiteur VIRTÀ afin de connaître ses tarifs.

5. TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique que les centres de loisirs d'YZENGREMER et MENESLIES ne fonctionneront pas cette année et que les demandes d'inscriptions d'enfants extérieurs sont en hausse, notamment grâce à la qualité des animations proposées. Cependant, certains sont rebutés par les tarifs élevés. Il indique que l'équipe d'animateurs est constituée et que le centre peut accueillir 100 enfants, pourquoi alors se priver des familles extérieures ?

Il propose alors de supprimer les tarifs « sans attache à Béthencourt-sur-Mer » et d'appliquer le tarif extérieur à tous les enfants n'allant pas à l'école de la commune. Madame DELABRE indique qu'il est dommage de ne pas privilégier les enfants scolarisés à Béthencourt car nous en avons besoin pour garder les classes ouvertes. Madame LOUVEL la rejoint dans ses propos.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place un tarif « enfants de Béthencourt-sur-Mer ou allant à l'école de Béthencourt-sur-Mer » et un tarif « extérieurs ».

Le Conseil Municipal accepte et fixe les tarifs ci-après à compter du 16 juin 2017 :

Habitants ou scolarisés à Béthencourt-sur-Mer			
QF < 500	QF < 800	QF < 1000	QF > 1001
0.25 €	0.30 €	3.00€	3.50 €
Extérieurs			
QF < 500	QF < 800	QF < 1000	QF > 1001
4.50 €	5.00 €	6.00 €	6.50 €

6. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE AUX SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle que le Corps de Sapeurs Pompiers est communal et indique que chaque année l'assurance souscrite est remboursée aux Sapeurs Pompiers. Cette année le montant de l'assurance s'élève à 612,78 €.

Le Conseil Municipal accepte d'effectuer le remboursement de cette assurance à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

7. FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Fonds de concours précédemment octroyé à hauteur de 20 € par habitant par la CCVI, n'a pas été reconduit cette année par la Communauté de Communes du Vimeu. Il est monté au créneau lors de la réunion de conseil communautaire, mais aucun autre maire ne l'a suivi.

Cependant, le fonds de concours qui a été octroyé à notre collectivité en 2016 n'a pas été sollicité. Il propose donc à l'Assemblée de le répartir comme suit :

		DSIPL	IDEAL	FDC	Reste à charge
Remplacement chaudière ST Just	30 285.64 €	16 959.95 €	4 908.32 €	2 360.24 €	6 057.13 €
Achat logiciel Cimetière	4 720.00 €			3 776.00 €	2 450.00 €
Travaux Ad'ap	30 340.00 €	12 054.00 €		4 418.86 €	13 867.14 €
Travaux maison Ducastel	36 899.88 €			10 224.90 €	26 674.98 €
	102 245.52	29 013.95 €	4 908.32 €	20 780.00 €	49 049.25 €

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que des tables de pique-nique ont été installées sur le square, dont une pour personne à mobilité réduite et qu'une fresque réalisée par Johann Grenier verra bientôt le jour sur l'arrière des tribunes.

8. DIVERS

- **Désignation des délégués suite au décès de Monsieur LEFEBVRE** : Monsieur le Maire indique qu'il convient de pourvoir les postes de délégués laissés vacants suite au décès de Monsieur LEFEBVRE. Sont ainsi désignés par le Conseil Municipal :
- SIEP : Titulaires Mme DUMONT et M. BOST, M. TOMASI est désigné suppléant
 - Conseil d'école : Mme DELABRE
 - CCAS : Mme GRISEL
 - SIAEEV : Titulaire M. DESPREZ, Mme DELABRE est désignée suppléante
- **Embellissement d'un poste de transformation** : Monsieur le Maire indique au Conseil que le FDE subventionne l'embellissement des postes de transformation électriques à hauteur de 80% hors taxes. Mme DELABRE demande si Monsieur GRENIER sera sollicité pour cet embellissement. Madame LOUVEL demande quel type de dessin sera réalisé. Des devis et esquisses seront demandés. Monsieur le Maire propose d'effectuer une première réalisation sur le poste situé à l'angle des rues de l'Eglise et Tournière. Le Conseil accepte et autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions et à signer tous documents relatifs à ce projet.
- **Demande de subvention à la Fondation du patrimoine** : Monsieur le Maire indique que le vitrail situé sur le fronton de l'église est en mauvais état et qu'il nécessite d'être réhabilité. Il propose au Conseil de solliciter la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir son soutien financier ainsi que ses conseils avisés sur ce projet. Le Conseil accepte et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.
- **TADEM** : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental précisant qu'allait être sollicité pour notre commune un reliquat de TADEM de 11 000 €.
- **Ecriture corrective SIER** : Monsieur le Trésorier a informé Monsieur le Maire que, lors de la dissolution du SIER, des écritures ont été passées et que les excédents du SIER ont été remis à zéro. Cependant, la somme des ajouts dans le tableau des communes est inférieure à l'excédent de l'ancien SIER. Il convient donc de passer pour chaque commune une correction : D1069 / C 110 pour un montant de 3 199.72 €.

9. DROIT D'INITIATIVE

- Madame DELABRE avait sollicité la matérialisation d'un passage piéton face à la Poste ainsi qu'une place arrêt minute et souhaite savoir où en est cette demande. Les services de la DDTM seront relancés à ce sujet.
- Monsieur BOST rappelle que demain aura lieu la fête de la musique en même temps que la kermesse des écoles et que tous les bras sont les bienvenus. Il rappelle que les repas seront réalisés par l'AAB, l'école ne souhaitant plus le faire. Cette idée avait été lancée à M. LEFEBVRE par Mélanie GMYREK. Lors de cette soirée, il sera proposé l'inscription au repas de l'animation village.
Fête communale : cette année nous recevrons les majorettes de FRESSENEVILLE mais il faudra que tout le monde soit présent pour l'encadrement.
Fête du 14 Juillet : les lots pour les courses et autres jeux seront modifiés.
- Madame TAVERNIER demande s'il est possible de remplacer la moquette située sur la scène à la salle SAINT-JUST : celle-ci est tâchée et remplie de poussières. Monsieur le Maire lui répond que cette moquette ignifugée a coûté très cher et qu'il faudrait plutôt réfléchir à la mise en place d'un autre revêtement. Elle demande également si quelqu'un est disponible pour l'accompagner lors d'une sortie avec les enfants des Mots Animés. M. DUMONT se porte volontaire.
- Mme GRISEL indique qu'une remorque est stationnée en permanence sur le trottoir dans la rue de Bas, ce qui impose aux piétons de descendre sur le trottoir.

La prochaine séance est fixée au Vendredi 29 Septembre 2017 à 18h30.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 05.

 

Le Maire,
Denis DUROT.